

## Critères spécifiques aux demandes de délégation CNRS en Mathématiques

Les deux aspects principaux lors de l'évaluation des dossiers seront la qualité scientifique et **l'existence d'un projet clairement décrit**. Les projets peuvent être de natures très variées. Une attention toute particulière sera portée à certaines situations (sans ordre particulier) :

- la préparation d'un dossier de candidature à l'ERC ;
- la finalisation d'un dossier d'habilitation à diriger des recherches ;
- la reprise d'activité suite à un congé maternité, parental ou maladie longue durée ;
- un projet de séjour long ou une mobilité géographique (non compatible avec un service d'enseignement), que ce soit dans une UMI, un LIA, ou suite à une invitation dans une université étrangère, ou encore pour une participation à un semestre thématique ;
- une mobilité thématique concernant par exemple l'interdisciplinarité ;
- une tâche collective spécifique pour laquelle aucune autre décharge n'est prévue.

Cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive et les candidats sont invités à communiquer les éléments d'information nécessaires à la prise en compte de leur situation.